



Prêt d'argent non remboursé

Par Marionette

Bonjour excusez moi de vous déranger.

Je me permet de vous envoyer un message car j'ai besoin d'aide.

Mon compagnon hier soir m'a avouer avoir prêté 130 000? par pleins de petit virement à un un collègue à lui pour l'aider à remonter sa boîte initialement. Sauf que au fur et à mesure il demandait toujours plus.

Cette personne aujourd'hui dit qu'il va nous rembourser mais ça n'est pas le cas. Il n'y a pas de reconnaissance de dette de signer mais tous a été fait par virement il y'a donc toutes les traces de virements. Je précise aussi que cette personne je pense trafic des choses pas légale.

J'ai enregistré des discussion avec cette personne en visio qui nous dit « vous allez la récupérer votre argent ». Bref je n'étais pas au courant de cela et je viens de l'apprendre. Y'a t'il possibilité de porter plainte ? En fait j'ai l'impression que mon compagnon c'est fait manipuler car sincèrement ce n'est pas du tout son genre de ce faire avoir de la sorte? quel recourt pouvons nous avoir ?

J'ai été à la banque j'ai toutes les traces de virement et le montant?.

Merci d'avance de ne pas être dans le jugement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Aucun écrit ne justifie que la personne en question doit rembourser votre ami. Celui-ci n'est pas en capacité de prouver une créance certaine, liquide et exigible. Une procédure civile est vouée à l'échec (article 1359 du code civil).

Une procédure pénale serait à étudier pour escroquerie ou autre. Mieux vaudrait consulter un avocat, payant plutôt que gratuit.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Vous pouvez parfaitement voir un avocat gratuitement dans un premier temps, dans un point de justice ou auprès du barreau.

Par Nihilscio

Il n'est pas interdit d'aller voir un avocat gratuit. Ceux-ci se mettent avant tout au service de gens modestes qui sont dans le désarroi et ils ne donnent que des informations succinctes.

Si l'on veut un vrai service, on paie une vraie consultation.